

Les Cahiers de droit



Bibliographie des relations du travail au Canada (1940-1967), **par Louis-Marie TREMBLAY, avec la collaboration de Francine** **PANET-RAYMOND, Montréal, Les Presses de l'Université de** **Montréal, 1969, 242 pp.**

Robert P. Gagnon

Volume 11, numéro 2, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004827ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004827ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, R. P. (1970). Compte rendu de [*Bibliographie des relations du travail au Canada (1940-1967)*, par Louis-Marie TREMBLAY, avec la collaboration de Francine PANET-RAYMOND, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 242 pp.] *Les Cahiers de droit*, 11(2), 387-388.
<https://doi.org/10.7202/1004827ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique bibliographique

Bibliographie des relations du travail au Canada (1940-1967), par Louis-Marie TREMBLAY, avec la collaboration de Francine PANET-RAYMOND, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 242 pp.

Cette bibliographie annotée des relations du travail ne porte, comme son titre l'indique, que sur les publications et les recherches canadiennes. De plus, elle est sélective en ce que l'auteur n'a voulu retenir que les travaux comportant un intérêt pour la recherche empirique ou théorique ou constituant eux-mêmes des recherches. On y trouve à la fois les livres, les articles de revues, les publications gouvernementales, les rapports de recherches, d'enquêtes, de colloques ou de congrès, les thèses d'étudiants [...].

L'ouvrage est formé de cinq grandes parties. Celles-ci correspondent à autant de thèmes majeurs divisés en vingt-deux catégories différentes sous lesquelles ont été regroupées les études.

La première partie réunit les publications et recherches relatives au syndicalisme, selon la classification suivante : histoire, structure et administration, activités et influence, relations intersyndicales, théorie du syndicalisme et divers.

La deuxième partie est intitulée « relations industrielles ». On y retrouve, dans l'ordre, les études sur les relations patronales ouvrières, sur la négociation et la convention collective, sur les conflits du travail et les mécanismes de règlement et celles traitant de divers autres aspects des relations industrielles.

L'auteur a consacré la troisième partie aux aspects juridiques des relations du travail, soit d'une part à la législation du travail et d'autre part, aux tribunaux et organismes administratifs. Signalons toutefois, que toutes les études susceptibles d'intéresser le juriste même de façon immédiate et

très pratique, ne sont pas nécessairement classifiées dans cette partie. La deuxième partie, surtout, pourra également lui fournir une aide précieuse en plusieurs cas.

La quatrième partie contient les publications et recherches sur la main-d'œuvre, selon qu'elles traitent du marché du travail et des occupations, du chômage et de l'emploi, des revenus et salaires et enfin de la formation, du recyclage ou de la réadaptation.

Dans la cinquième partie consacrée à l'administration, l'auteur a regroupé dans l'ordre, les études sur l'administration et l'organisation, sur le recrutement, la rotation du personnel et la classification des tâches, sur la formation du personnel et l'apprentissage, le roulement et l'absentisme, la rémunération et les conditions de travail et finalement, sur la motivation, la satisfaction et le comportement des travailleurs.

L'utilisation de l'ouvrage est rendue simple et rapide par les index des sujets et des auteurs qui le complètent et renvoient aux numéros des études qu'il contient. L'index des sujets est particulièrement bien fait et complet.

Les annotations de chacune des études sont rédigées succinctement, avec précision et donnent un excellent aperçu du sujet traité par l'auteur.

Une telle bibliographie annotée des relations du travail au Canada était attendue depuis longtemps. Elle atteint, croyons-nous, les deux buts que l'auteur lui fixe dans son introduction, soit d'une part, de « servir d'instrument de référence aux étudiants et aux conseillers en relations industrielles » et d'autre part, « de favoriser les échanges entre les chercheurs de diverses disciplines et de diverses institutions universitaires, en contribuant aussi à la coordination des efforts de recherche ».

De façon générale, cet ouvrage constitue un outil de base pour les étu-

dians et tous ceux qui œuvrent dans le domaine des relations du travail. Nous souhaitons seulement que l'auteur donne suite à l'intention qu'il exprime d'en assurer une mise à jour constante.

Robert P. GAGNON

Droit administratif canadien et québécois, sous la direction de Raoul-P. BARBE, Editions de l'Université d'Ottawa, Canada, 1969, 684 pp.

Cet ouvrage qui a pu être réalisé grâce à une subvention du Conseil des arts du Canada et la collaboration de la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, marque un pas en avant dans l'évolution de la doctrine d'expression française relative au droit administratif canadien et québécois. A une époque que l'on qualifie « d'âge administratif », où chaque décennie du XX^e siècle a vu s'accroître l'intervention de l'Etat dans tous les secteurs de l'activité humaine, la rédaction de ce volume par des sommités en droit administratif ne saura manquer d'intéresser tous ceux qui sont touchés de près ou de loin par le droit administratif.

Un aperçu général nous est d'abord tracé par M^e Michel Rambourg de l'Université d'Ottawa : exposé des différentes conceptions que peut revêtir la notion de droit administratif ainsi que des diverses raisons qui militent, tantôt en faveur de l'application de règles spéciales propres à ce droit, tantôt au contraire, en faveur de l'application des règles du droit commun, pour aboutir enfin à une définition du droit administratif qui permette d'en dégager les principales caractéristiques au Canada et au Québec. Le « quatrième pouvoir » est ainsi situé face aux deux principes de la légalité (*rule of law*) et de la séparation des pouvoirs.

Le pouvoir réglementaire accordé aux multiples organismes administratifs est par la suite analysé par M^e Pierre Blache de l'Université de Sherbrooke. Activité législative par sa nature, mais aussi activité subordonnée en général soit quant à son fondement, soit quant à son contrôle, ce pouvoir peut revêtir des formes variées selon le degré d'autorité, de liberté ou selon

la situation hiérarchique des autorités réglementaires.

La centralisation et la décentralisation, leurs justifications et modalités dans un Etat moderne, font l'objet du chapitre troisième. M^e Tellier du Bureau du Conseil privé y donne alors un court aperçu des organisations administratives centralisées et décentralisées que l'on retrouve au Canada et au Québec.

Incidentement, les institutions municipales constituent au Québec un élément de décentralisation, si l'on excepte, bien sûr, le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec. A côté du principe de droit constitutionnel énoncé à l'art. 92 de l'A.A.N.B. voulant que les provinces jouissent d'une compétence exclusive sur certaines catégories de sujets, y compris les institutions municipales, se trouve le principe de la délégation de certains pouvoirs qui, même s'il ne se trouve pas dans la Constitution, a été solidement établi par des arrêts célèbres (*Hodge v. La Reine*). Les assises du droit municipal sont étudiées par M. André Tremblay, professeur à la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, qui explique l'organisation municipale, tant sous le *Code municipal* que sous la *Loi des cités et villes*, les pouvoirs des corporations municipales et le contrôle judiciaire pouvant être exercé sur elles. Les administrations décentralisées sont aussi soumises au contrôle gouvernemental ; c'est ce type de contrôle, et plus précisément la tutelle administrative, qui est examinée par M. Patrice Garant, dont l'étude reproduit dans une large mesure l'article déjà publié dans *Les Cahiers de Droit* : « Le contrôle de l'administration provinciale sur les administrations décentralisées au Québec ».

Le chapitre cinq est consacré aux corporations professionnelles dont on ne peut nier l'importance de nos jours. « Sous les pressions de l'Etat et des membres des professions eux-mêmes, la tendance à la socialisation qui caractérise l'Etat moderne a atteint les corporations professionnelles et est en train d'altérer profondément leur physionomie traditionnelle » (p. 182). M^e Yves Ouellette en donne une brève analyse, allant de leurs principales caractéristiques, y compris la monopole